

I. II. IV. V. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Cté de Cnes de la Côte d'Albatre, 48BIS, route de Veulettes, Point(s) de contact : Service des marchés publics, 76450, Cany-barville, F, Téléphone : (+33) 2 35 57 95 27, Courriel : marches.publics@cote-albatre.com, Fax : (+33) 2 35 57 95 29, Code NUTS : FRD22

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cote-albatre.com>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Assainissement

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Délégation de service public pour l'assainissement collectif et non-collectif sur 12 communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Numéro de référence : 2018-009

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90480000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte** : Le périmètre de la délégation est constitué par le territoire de l'ex-SIAEPA de la Région de Fontaine-le-Dun. La modification statutaire liée à la fusion des EPCI au 1^{er} Janvier 2017 a conduit à revoir ses statuts. Ainsi, depuis le 21 septembre 2017, la nouvelle Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est compétente en Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire dont les 12 communes (Anglesqueville-la-Bras-Long, Autigny, Bourville, Brametot, Crasville-la-Rocquefort, Fontaine-le-Dun, Héberville, La Gaillarde, Le Bourg-Dun, Saint-Aubin-Sur-Mer, Saint-Pierre-le-Viger et Saint-Pierre-le-Vieux) issues du Syndicat de Fontaine-le-Dun pour lequel nous relançons la Délégation du Service Public pour la partie assainissement.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 870 000,00 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché

Valeur hors TVA 1 395 900,00 euros

ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Assainissement

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90480000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRD22

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

II.2.4) **Description des prestations** : Le délégataire aura l'obligation d'assurer, à compter du 1^{er} Janvier 2019 l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non-collectif sur le territoire de l'ex-SIAEPA de la Région de Fontaine-le-Dun. Les prestations suivantes lui seront confiées : - Actualiser l'inventaire du patrimoine ; - Obligation d'assurer la continuité du service public et la responsabilisation sur la qualité du service public ; - Assurer la gestion clientèle ; - Supporter les risques liés à l'exploitation du service ; - Assurer les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages ; - Gérer le renouvellement fonctionnel et patrimonial dans le cadre du plan prévisionnel de renouvellement ; - Assurer les missions de contrôle des installations d'assainissement non-collectif ; Le périmètre (données 2016) sera constitué par : - Nombre d'abonnés 1342 ; - Nombre d'installations d'ANC : 529 ; - Nombre de km de réseaux : 42,7 ; - Nombre de stations de traitement : 3 (1 STEP boues activées et 2 lagunes) ; - Nombre de postes de relèvement : 21 ; - Nombre de m³ d'eau traitée : 188 812 ;

II.2.5) **Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. Énoncés dans les documents de la concession

II.2.7) **Durée de la concession**

Durée en mois : 60

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** :

Mots descripteurs : Assainissement

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **DESCRIPTION**

IV.1.1) **Forme de la procédure** :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) **Principales caractéristiques de la procédure d'attribution** :

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° : 1

Intitulé : Délégation de service public pour l'assainissement collectif et non-collectif sur 12 communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) **Informations relatives à une non-attribution**

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) **Attribution de concession**

V.2.1) **Date de la décision d'attribution de la concession** : 13 août 2018

V.2.2) **Informations sur les offres**

* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) **Nom et adresse du concessionnaire** :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE FERMIERE DE SERVICES PUBLICS, 9, rue des Fresnes ZAC de la Pointe, 72190, Sarge les le mans, F, Téléphone : (+33) 2 51 84 60 00, Courriel : jean-paul.pennamen@veolia.com, Fax : (+33) 2 43 45 60 71, Code NUTS : FRG04

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) **Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement** :

Valeur initiale totale estimée du marché/ du lot/ de la concession : 870 000,00 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 1 395 900,00 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive : Les montants figurant aux rubriques II.1.5), II.1.7) du présent avis sont des montants (H.T.). Ces montants correspondent au montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le concessionnaire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La date de signature de la concession est le 01/10/2018. Publications antérieures concernant la même convention : l'avis de concession a également été publié : - BOAMP, avis n°18-33116, annonce publiée le : 09/03/2018 - revue le Moniteur des travaux publics, avis n°ao-18-11-4419, publié le : 10/03/2018 (sur Marchés Online) et le 16/03/2018 (Hebdomadaire Presse) ; - plateforme dématérialisée de la Collectivité, mise en ligne le : 09/03/2018

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert - BP 500, 76005, Rouen Cedex, F,
Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 32 08 12 71, Adresse internet : <http://www.ta-rouen.juradm.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le contrat et ses annexes sont consultables auprès de la Communautés de Communes.
Pour toutes demandes de consultation, un délai de prévenance d'à minima 48 heures est demandé.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert - BP 500, 76005, Rouen Cedex, F,
Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 32 08 12 71, Adresse internet : <http://www.ta-rouen.juradm.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

4 octobre 2018
